Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture conventionnelle

Par lili51

Bonjour,

Mon employeur me demande une rupture conventionnelle.
Nous avons eu 2 discussions, nous sommes tomber d'accord sur les modalités.
Sauf qu'il que soit me qui rédige la demande de rupture pour faciliter les choses selon lui.
Dois je y voir un piège ?
Merci de votre reponse.
lili

Par janus2

Bonjour,
La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'accord des 2 parties (employeur / salarié). Il n'y a donc pas à rédiger une demande puisque la RC est censée être souhaitée par les 2 parties.
Si vraiment vous êtes d'accord pour une RC, vous mettez en route la procédure avec l'employeur sans plus de formalités (entretien préalable à la rupture puis rédaction de la convention de rupture).

Par Isadore

Bonjour,

Il suffira de bien lire le document avant de le signer, quitte à demander un délai de réflexion. Vous aurez dans tous les cas deux semaines pour vous rétracter après la signature du formulaire.